

LA CFDT DEMANDE DES ACTIONS
CONCRÈTES ET PROPOSE UNE MÉTHODE.

EXPLICATIONS

Le président Jean Pierre Farandou a ouvert un grand nombre de chantiers sur le cadre social du groupe et mis en œuvre une politique durant laquelle un certain nombre d'accords majeurs ont été négociés et signés (pilotage des emplois et des parcours professionnels, complémentaire santé, accord fin de carrière,...). Certains chantiers sont restés inachevés. Celui de l'encadrement, du droit à la déconnexion en sont deux exemples majeurs.

Pourtant les problèmes existent, ils sont réels et ils touchent s'agissant des populations concernées à la question de la santé mentale des cheminotes et cheminots, actuellement au cœur des préoccupations de chacun et chacune d'entre nous. Dans le cadre de la rencontre du 23 juin avec Jean Castex, la CFDT Cheminots a choisi l'action en exposant à la direction Groupe, sa vision. **Celle-ci repose sur 3 axes : le constat, la méthode, la proposition.**

Le constat de la CFDT Cheminots repose sur la vision d'un encadrement qui est soumis à rude épreuve par la conjoncture actuelle de l'entreprise et des sociétés. Productivité, diminution des fonctions transverses, surcharge de travail, remplacement opérationnel, astreinte, ... L'ensemble des agents est concerné bien sûr, mais l'encadrement est la courroie de transmission entre l'entreprise qui décide et choisit, et les agents qui réalisent le travail. L'encadrement attend de la reconnaissance, une meilleure prise en compte de ses problématiques, de vrais moyens et une charge de travail qui lui permette d'exercer correctement ses missions.



LA MÉTHODE CFDT : ELLE REPOSE SUR UNE NÉGOCIATION QUI POURRAIT S'ARTICULER AUTOUR DE 4 PILIERS :

VOLET 1 : LES PRINCIPES

Quelle place pour l'encadrement ?	Quel modèle pour l'encadrement ?
Quelle évolution ?	Quelles compétences ?
Quel management ?	Quelle expertise ?
Quelle utilité ? (donner du sens au travail)	Quelle charge de travail ?
Quelles contraintes ?	Quel rythme de travail ?
Quel accompagnement vers une reconversion ?	Quelle transmission des connaissances et des savoirs ?

Pour la CFDT Cheminots, c'est en répondant à l'ensemble de ces questions, pour l'ensemble des agents d'encadrement, maîtrise ou cadre, et cadre supérieur, opérationnel ou fonctionnel, que l'on définira un vrai projet pour l'encadrement SNCF de demain.

VOLET 2 : LA CFDT POSE LA QUESTION DE L'EMPLOI, DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DE LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS, DE LA FORMATION.

Dans un contexte ferroviaire qui évolue en permanence, l'encadrement doit développer de la polyvalence, apprendre à réinventer sa deuxième partie de carrière. Les questions de la répartition territoriale des effectifs, de la nécessaire mobilité vers des grandes métropoles doivent être posées et des solutions adaptées. La CFDT revendique pour l'ensemble des cheminots mais aussi pour l'encadrement, la mise en œuvre d'une réelle politique de solidarité autour de l'emploi, impliquant la mise en œuvre de passerelles, et la création de véritables dispositifs de formation de reconversion vers les métiers en tension ou en devenir.

VOLET 3 : LE PRINCIPE DE BASE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR REPOSE SUR LE TRYPTIQUE « AUTORITÉ MOYENS COMPÉTENCES ».

Pour la CFDT Cheminots, il convient à travers ce dispositif de donner à l'encadrement les outils pour qu'il travaille dans de bonnes conditions. Ces outils sont :

- De meilleures conditions de temps de travail (cela inclut le forfait jours*)
- Le télétravail,
- Le droit à un présentiel de qualité
- Le droit à la déconnexion, une adéquation des charges et des ressources pour soi et son collectif,
- Des outils digitaux performants,
- L'intelligence artificielle,
- La prise en compte de la dimension juridique de plus en plus prégnante sur chaque poste d'encadrement,
- Une formation adaptée et du temps hors production pour se former.

* S'agissant du forfait jours, la CFDT cheminots a été reçue au 4ème comité de suivi forfait jours. Elle s'étonne d'être la seule organisation syndicale signataire de l'accord.



Pour aller plus loin

Scannez ou cliquez sur ce QR code pour retrouver le tract de la CFDT « comité de suivi ».

VOLET 4 : RÉMUNÉRATION ET RECONNAISSANCE : POUR LA CFDT CHEMINOTS, LES QUESTIONS DE LA RÉMUNÉRATION ET DE LA RECONNAISSANCE DE L'ENCADREMENT SONT ESSENTIELLES ET INDISSOCIABLES.

La rémunération ne repose pas seulement sur des augmentations salariales, certes importantes, mais aussi sur une remise à plat des conditions de cette rémunération, intégrant des principes et une cohérence.

La CFDT souhaite lever les blocages :

- Un forfait jours 205 jours pour tous quelle que soit l'entité de rattachement
- Une levée des blocages de grille, notamment en fin de niveau 2. La CFDT Cheminots enquête sur la proposition de la direction sur un dispositif d'augmentation individuelle pour les classes à l'instar des contractuels et des cadres sup. Pour cela elle a besoin de votre avis :



Pour aller plus loin

Pour répondre au questionnaire CFDT sur la rémunération variable des cadres du cadre permanent, scannez ou cliquez sur ce QR code.

- Une remise à plat complète de la politique de rémunération variable (dispositif « La Prime », gratification individuelle de résultats, éléments variables de solde, indemnité de continuité de service, indemnité de forfait jours...
- Une éligibilité à la pénibilité : c'est un des combats de la CFDT notamment pour l'encadrement opérationnel ou les astreinteurs sur la base de critères définis paritairement, justes et équitables.

La CFDT, première organisation syndicale chez les cadres en France a un programme pour l'encadrement. Donnez-lui les moyens de le mettre en œuvre. Rejoignez la CFDT Cheminots !



Pour aller plus loin

scannez ou cliquez sur ce QR code pour rejoindre la CFDT Cheminots

